



Mesdames, Messieurs les agents
de la Mairie de La Hague, du CCAS
et du SSIAD

A, La Hague
Le 11 juin 2021

Objet : Mouvement social-LETTRE N°01

Vos représentants du personnel ont été conviés ce vendredi 11 juin 2021 par l'autorité territoriale à une réunion intitulée « le climat social » dans le cadre dit 'du dialogue social'.

Contexte :

Un peu déroutés de la formulation nous avons demandé à madame le maire si cela signifiait qu'elle ouvrait les négociations suite au préavis de grève déposé.

Réponse : OUI

Avant toute chose madame le maire nous signifie : « Les sujets doivent s'inscrire DANS UN PACTE SOCIAL », sorte de planning de travail. Les sujets sont aussi variés que la Gestion du temps/1607h et le retrait des jours d'ancienneté, les Chèques déjeuner, la Protection complémentaire, le télétravail, la Formation-prévention et sécurité, l'évaluation du RIFSEEP.

Prenez connaissance point par point des réponses de l'autorité suivant les revendications que nous avons fait connaître dans le préavis de grève déposé le 04 juin dernier :

1. La mise en œuvre systématique par la collectivité, ainsi que les organisations syndicales, d'actions visant à protéger les agents(es) en situation de mal-être de tout dommage qu'ils (elles) pourraient subir.

« On ne peut pas dire que la collectivité ne fait rien, les situations sont prises en compte. D'ailleurs, le sujet de la réorganisation de l'éducation était prioritaire... »

2. Le maintien des jours d'ancienneté-1607h.

« C'est un sujet très clivant. Comme je vous l'ai dit, cela donnera lieu à un vote en conseil municipal. Chacun pourra exprimer son choix. Comme je vous l'ai exprimé également, je peux vous permettre une intervention en conseil municipal, si vous le désirez... »

3. L'application d'un dialogue social coconstruit entre élus et organisations syndicales. Nous souhaitons débattre autour de solutions mutuellement avantageuses, les élaborer et les suivre ensemble.

« On travaille ensemble pour l'intérêt général des agents. Je réitère la proposition déjà faite à savoir la création d'une charte sur le dialogue social, en quelque sorte une charte des bonnes pratiques... ».

Nous n'avons renchéri sur aucun des points, expliquant que les décisions seraient prises avec vous et pour vous.

A l'issue de cette réunion, vous avez été destinataires d'une communication de madame le maire qui fait ce qu'elle sait le mieux faire, c'est-à-dire déformer les faits en vous adressant en même temps toute sa considération.

Qu'avons-nous demandé bien avant cette réunion, pendant les 2 ou 3 séances de dialogue social organisées ?

- **Sur la gestion du temps et particulièrement les 1607 et les jours d'ancienneté :**

Un travail chiffré sérieux nous permettant d'apprécier l'état des lieux et peut-être de négocier

- **Sur les chèques déjeuner et le self :**

Un travail chiffré sérieux nous permettant d'examiner les éléments. Nous avons interpellé sur l'aspect humain en indiquant que malheureusement certains d'entre nous comptaient énormément sur ces chèques pour finir le mois et qu'il ne fallait pas réfléchir uniquement sous un angle gestionnaire et comptable.

- **Sur le dialogue social :**

Notre revendication est claire.

NB sur la question du RIFSEEP, puisque madame le maire en parle, nous avons fait part très souvent des incohérences dans les cotations pour beaucoup de fonctions...

Qu'avons-nous eu ?

- **Sur la gestion du temps et particulièrement les 1607 et les jours d'ancienneté :**

2 ou 3 réunions qui n'ont servi qu'à obtenir quelques corrections de reformulations parce que les choses étaient mal exprimées et portaient à confusion pour les agents (pose des CA, fractionnement...)

La question des 1607h et donc le retrait des jours d'ancienneté a soigneusement été évitée IL N'Y A PAS EU DE NEGOCIATIONS OUVERTES.

Qui exprimera ses choix ? Les élus ! Mais pas les agents. Madame le maire évoque « la souveraineté des élus ». Nous savons pertinemment que les dossiers présentés aux élus sont préalablement construits et il devrait leur être présenté plusieurs solutions pour étayer leurs choix. Par conséquent, il est antidémocratique de leur poser simplement la question : « Souhaitez-vous que les agents de la collectivité gardent ou non les jours d'ancienneté ? »

- **Sur les chèques déjeuner et le self :**

Après 2 ou 3 réunions où les questions sont restées sans réponses, la collectivité prend bien soin d'abandonner le sujet.

- **Sur le dialogue social :**

Madame le maire veut une charte du dialogue social, sorte de recueil des bonnes pratiques».

Qu'en pensons-nous ?

- C'est durant cette réunion que nous entendons, pour la première fois, parler de « pacte social » à l'instant même où un préavis de grève est lancé.
- On vous fait croire que nous refusons d'aborder les sujets, que nous faisons des allusions déplacées. Les seuls qui croient ce genre d'âneries sont ceux qui essaient de tirer profit auprès de ces gens.
- Madame le maire veut une « charte du dialogue social ». Elle n'hésite pas à nous infantiliser et prétend à travers cette charte nous inculquer les bonnes pratiques. Son discours bug et tourne en rond.
- Elle nous offre un moment d'expression en conseil municipal ; c'est se moquer de nous, de vous. Les élus majoritaires vont voter le retrait des jours d'ancienneté, la cause est entendue. Nous n'irons pas perdre du temps à expliquer à ces derniers rassemblés derrière leur chef de file que la plupart des agents de la mairie de La Hague souffrent en silence.

Nous l'avons déjà fait à travers de nombreuses communications sur le mal-être au travail, les ratios d'avancement de grade, le RIFSEEP, les astreintes (Décider une astreinte de sécurité pour du personnel n'habitant même pas à proximité pour la plupart... Quid de l'utilité, de la réactivité... ?) Etc...

Toutes nos communications ont servi à quoi ? D'aucun n'est venu nous rencontrer pour chercher réellement à connaître la vérité parce que tout le monde s'en fiche !

Mme le maire applique la méthode que nous appelons la méthode « Obélix ». Elle met en place les choses et discute ensuite.

LES ELUS SONT SOUVERAINS COMME NOUS L'A DIT MADAME LE MAIRE. D'AILLEURS RAPPELONS QU'ELLE A TOUJOURS DIT QUE SON EQUIPE NE PARLERAIT QUE D'UNE SEULE VOIX, CE QUI SIGNIFIERAIT ALORS QU'ELLE N'A NUL BESOIN D'ATTENDRE LE CONSEIL MUNICIPAL POUR NEGOCIER.

Agents(es), défendez-vous, venez manifester. A cette occasion nous expliquerons comment les choses se passent EN CE PRETENDU DIALOGUE SOCIAL, notamment sur les jours d'ancienneté.

Comme nous l'avons expliqué vendredi dernier à madame le maire, c'est vous AGENTS(ES) qui SEREZ LES ARTISANS DE VOTRE AVENIR. Vos représentants iront négocier CE QUE VOUS SOUHAITEZ. UNE GREVE donne la parole à « la rue » c'est à dire vous agents(es) de la collectivité. Madame le maire ne nous a pas autorisé la négociation, contrairement à ce qu'elle prétend, lors des réunions de dialogue social.